

## Charte de communication de la Fédération

### 1 - Principes généraux

La communication de la Fédération a pour objectif :

- faire connaître et promouvoir les associations patrimoniales de l'Isère,
- les conforter en leur apportant les informations du réseau,
- les mettre en lien avec les instances support départementales ou régionales,
- faire connaître les activités de la Fédération pour inciter les associations à profiter du réseau.

Plus largement, la communication de la Fédération s'adresse à toute structure ou à toute personne qui s'intéresse de près ou de loin au patrimoine.

### 2 - Le site web de la Fédération

Consultable par tous, il est à la disposition des associations :

- Toutes les associations patrimoniales dont nous connaissons l'existence, adhérentes et non adhérentes, font l'objet d'une fiche signalétique rédigée sous leur contrôle, charge à elles de nous signaler toute correction à y apporter.
- Sont publiées les actualités patrimoniales portées à la connaissance de la Fédération.
- Les agendas des événements à venir sont publiés sous 2 formes :
  - soit un programme global (annuel ou semestriel par exemple) en PDF ou en JPG,
  - soit événement par événement, de préférence avec un visuel (affiche ou flyer) en PDF ou en JPG.
- Sauf exception, les événements publiés dans un programme global ne sont pas republiés individuellement sur la base du programme général.
- Dans le cas particulier des événements organisés à une échelle nationale ou régionale, tels que les Journées européennes du patrimoine, les Journées du patrimoine de pays et des moulins, les Journées des métiers d'art, le Printemps des cimetières, les Rendez-vous aux jardins, etc., la Fédération assure uniquement le relais des programmes publiés par les organisateurs de ces événements.

*Dans tous les cas, la publication des événements se limite à ceux présentant un caractère patrimonial soit par le thème abordé, soit par le lieu de l'événement.*

### **3 - La Lettre mensuelle de la Fédération**

La Lettre mensuelle est diffusée par mail en fin de mois à l'ensemble du carnet d'adresses de la Fédération. Elle reprend le contenu à la date d'envoi de la rubrique du site web « Les dernières actualités ».

Pour être publiée dans la Lettre mensuelle, une information doit être communiquée à la Fédération le mois précédent et au plus tard une semaine avant la fin du mois.

### **4 - Le Flash info de la Fédération**

D'usage exceptionnel, le Flash info est utilisé pour diffuser par mail une information spécifique ne pouvant attendre la Lettre mensuelle suivante.

### **5 - La liste des abonnés**

La liste mail des abonnés est établie sur la base des informations qui nous sont communiquées. Toute personne désireuse de recevoir nos informations peut s'abonner en utilisant le formulaire disponible sur le site web de la Fédération.

Pour respecter le Règlement Général de Protection des Données, la Lettre mensuelle et le Flash info comportent un lien de désinscription.

*BON A SAVOIR : celui qui fait suivre une Lettre mail à son carnet d'adresse personnel prend le risque d'être désinscrit par l'un de ses destinataires.*

Les adresses des abonnés sont conservées sans limite de durée, à l'exception des adresses qui reviennent en défaut et qui sont systématiquement détruites.

Approuvé par le Conseil d'administration du 24 mai 2023

Validé par l'Assemblée générale du 9 juin 2023